

31 mai 2022

(22-4112)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (CODEX)

La communication ci-après, reçue le 25 mai 2022, est distribuée à la demande du secrétariat du Codex.

1 RÉUNIONS DU CODEX TENUES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU COMITÉ SPS (23-25 MARS 2022)

1.1 Cinquante-deuxième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH52, tenue virtuellement, 28 février-9 mars 2022)

1.1.1 Directives pour la gestion des épidémies biologiques d'origine alimentaire

1.1. À sa cinquante-deuxième session, le CCFH est convenu de transmettre les *Directives pour la gestion des épidémies biologiques d'origine alimentaire* à la CAC45 (novembre 2022) pour adoption définitive.

1.1.2 Révision des principes généraux d'hygiène alimentaire

1.2. À sa cinquante-deuxième session, le CCFH est convenu de transmettre l'outil permettant de déterminer les points de contrôle critiques à la CAC45 pour adoption définitive et inclusion ultérieure en tant qu'Annexe 2 dans les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969).

1.3. Le rapport de la cinquante-deuxième session du CCFH est disponible sur la [page Web](#) du Codex.

1.2 Quinzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF15, tenue virtuellement, 9-24 mai 2022).

1.2.1 Limites maximales pour le cadmium dans la poudre de cacao

1.4. À sa quinzième session, le CCCF est convenu:

- i) de transférer les modifications apportées aux limites maximales (LM) dans les chocolats contenant ou déclarant <30% de matière sèche totale de cacao sur base sèche et dans les chocolats contenant ou déclarant entre ≥30% et <50% de matière sèche totale de cacao sur base sèche pour adoption par la CAC45 afin de préciser la portion des produits auxquels les LM s'appliquent; et
- ii) de transférer une LM de 2 mg/kg pour la poudre de cacao (100% de matière sèche de cacao sur base sèche) à la CAC45 pour adoption définitive.

1.5. Ainsi s'achèvent les travaux sur les LM pour le cadmium dans les chocolats et les produits dérivés du cacao (poudre de cacao).

1.2.2 Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium

1.6. À sa quinzième session, le CCCF est convenu de transmettre le *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium* à la CAC45 pour adoption définitive.

1.2.3 Limites maximales pour le plomb dans certaines catégories d'aliments

1.7. À sa quinzième session, le CCCF est convenu de transférer:

- i) les LM de 0,02 mg/kg pour le plomb dans les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge; de 0,1 mg/kg dans le sucre blanc, les sirops de maïs et d'érable et le miel, et de 0,1 mg/kg dans les bonbons à base de sucre, pour adoption définitive par la CAC45; et
- ii) la LM de 0,02 mg/kg dans les repas prêts à consommer pour les nourrissons et les enfants en bas âge à la CAC45 pour adoption préliminaire et examen plus approfondi à la CCCF16 (2023).

1.2.4 Limites maximales de méthylmercure dans certaines espèces de poisson (hoplostète orange et abadèche rose)

1.8. À sa quinzième session, le CCCF est convenu de transférer les LM de 0,8 mg/kg pour l'hoplostète orange et de 1,0 mg/kg pour l'abadèche rose à la CAC45 pour adoption définitive.

1.2.5 Limites maximales pour les aflatoxines totales dans certaines céréales et produits à base de céréales y compris les aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge

1.9. À sa quinzième session, le CCCF est convenu de transférer les LM pour le maïs en grains destiné à être transformé; la farine, la semoule et les flocons issus du maïs; le riz décortiqué; le riz poli; le sorgho en grains destiné à être transformé; les aliments à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge (à l'exclusion des aliments destinés à des programmes d'aide alimentaire), ainsi que les aliments à base de céréales pour nourrissons du deuxième âge et enfants en bas âge destinés à des programmes d'aide alimentaire/d'urgence à la CAC45 pour adoption définitive.

1.2.6 Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines

1.10. À sa quinzième session, le CCCF est convenu de présenter en avance le *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines* à la CAC45 pour adoption préliminaire et examen plus approfondi à la CCCF16.

1.11. Le rapport de la quinzième session du CCCF sera disponible sur la [page Web](#) du Codex.

1.3 Trente-deuxième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO32, tenue virtuellement, 16-20 mai 2022)

1.12. Les questions présentant un intérêt pour le Comité SPS examinées par le CCEURO à sa trente-deuxième session ont donné lieu à une allocution liminaire sur la durabilité des systèmes alimentaires et le rôle du Codex; à la présentation des travaux du Codex intéressant la région de l'Europe, comme les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le chlorhydrate de zilpatérol, et de l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération, ainsi qu'à une activité parallèle sur la fraude alimentaire.

1.13. Les enregistrements de l'activité parallèle sur la fraude alimentaire et le rapport de la trente-deuxième session du CCEURO seront disponibles sur la [page Web](#) du Codex.

2 PROCHAINES RÉUNIONS DU CODEX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT EN MATIÈRE SPS (À COMPTER DE MAI 2022; VOIR LE SITE WEB DU CODEX POUR LE CALENDRIER COMPLET DES RÉUNIONS)

- Quatre-vingt-deuxième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC82, tenue virtuellement, 20-30 juin 2022)
- Cinquante-troisième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR53, tenue virtuellement, 4-13 juillet 2022)
- Vingt-quatrième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA24, tenue virtuellement, 5-13 septembre 2022)

Le CCAFRICA débatera de questions relatives à l'utilisation des normes du Codex dans la région et d'autres questions importantes pour la région traitées dans tous les autres comités du Codex, ce qui pourrait également inclure des éléments liés aux mesures SPS.

2.1. Des renseignements actualisés sur l'état d'avancement des travaux de ces comités sont régulièrement publiés sur leurs pages Web respectives: [CCEXEC82](#), [CCPR53](#) et [CCAFRICA24](#). Pour des questions spécifiques sur l'état d'avancement des travaux des comités du Codex présentant un intérêt pour les délégués SPS, veuillez consulter les pages dédiées ou envoyer un courriel à l'adresse suivante: codex@fao.org.

3 GÉNÉRALITÉS

3.1. Le secrétariat du Codex, en coopération avec les secrétariats des pays hôtes, continuera d'organiser des réunions de groupes de travail et des webinaires en amont des sessions des organes subsidiaires du Codex afin d'aider les délégations à se préparer et de faciliter les discussions et la recherche du consensus. De plus amples renseignements sont disponibles sur les pages Web du Comité et dans le [calendrier du Codex](#).

4 JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

4.1. La Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments est célébrée chaque année pour attirer l'attention sur ce sujet et motiver des actions visant à prévenir, à détecter et à gérer les risques d'origine alimentaire. En 2022, cette Journée aura pour thème "Des aliments sûrs pour une meilleure santé". Ce thème a été annoncé le 7 mars et la Journée aura lieu le 7 juin 2022. Le [guide](#) de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments donne des détails sur le thème, ainsi que des indications sur ce en quoi consistera la Journée et sur ce qu'il faut faire pour y participer.

4.2. Le slogan de la Journée ("La sécurité sanitaire des aliments est l'affaire de tous") nous rappelle que nous pouvons tous contribuer à faire en sorte que les aliments soient sans danger. Cela étant, le guide et le site Web sur la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments sont destinés aux personnes actives dans l'industrie alimentaire, les milieux universitaires, les écoles, les pouvoirs publics, ainsi qu'au grand public. Le secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS, invite ces personnes à célébrer la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments et à utiliser le matériel de campagne disponible sur le [site Web de la Journée](#), qui comprend des [publications sur les réseaux sociaux, des gadgets et des affiches dans 34 langues](#).
